

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 3 avril 2009

Service instructeur
Services des Transports Scolaires

N° CP-2009-5-3-1

Service consulté

CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA NAVETTE SAINT-LOUIS - EUROAIRPORT Avenant n° 1

Résumé : *Le présent rapport a pour objet la prolongation pour 2009 de la convention de partenariat pour la navette Saint-Louis - EuroAirport.*

Par une délibération du 5 septembre 2008, la Commission Permanente a approuvé la convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Trois Frontières pour le financement de la navette reliant l'EuroAirport à la gare de SAINT-LOUIS.

Par cette convention, la Communauté de Communes des Trois Frontières a accepté d'intégrer cette navette dans son réseau urbain Distribus moyennant partage de la couverture d'exploitation selon le plan suivant (valeur janvier 2008) :

Conseil Général du Haut-Rhin	40 %	147 885,13 €
Région Alsace	20 %	73 942,60 €
Com. d'Agglo. Mulhouse Sud Alsace	20 %	73 942,60 €
CCI Sud Alsace Mulhouse	10 %	36 971,30 €
CC des Trois Frontières	10 %	36 971,30 €
TOTAL ANNUEL	100 %	369 712,93 €

La convention a été signée le 10 octobre 2008 pour une durée d'un an. Son préambule préconise toutefois une période d'expérimentation de 3 ans et l'article 3 autorise la prolongation annuelle par avenant.

La navette a enregistré en 2008 un nombre de 58 180 passages, soit une recette commerciale de 50 309 euros supérieure de 60 % aux prévisions initiales.

La Communauté de Communes des Trois Frontières nous propose donc la prolongation pour 2009 de la convention de financement de la navette, sous la forme de l'avenant joint en annexe.

Le plan de financement 2009 prend en compte la réactualisation des coûts mais également une baisse de la participation publique du fait des prévisions plus élevées de recettes commerciales.

Conseil Général du Haut-Rhin	142 785,96 €
Région Alsace	71 392,98 €
Com. d'Agglo. Mulhouse Sud Alsace	71 392,98 €
CCI Sud Alsace Mulhouse	35 696,49 €
CC des Trois Frontières	35 696,49 €
TOTAL TTC 2009	356 964,90 €

Je vous propose :

- d'approuver l'avenant joint en annexe et de m'autoriser à le signer ;
- d'approuver la participation financière du Conseil Général au fonctionnement de la navette Saint-Louis - EuroAirport aux conditions de cet avenant. Les crédits sont à prélever sur le chapitre 011 - nature 6245 - fonction 81 "frais de transport".

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Convention de financement de la navette bus reliant
la gare de Saint-Louis à l'EuroAirport**

AVENANT n° 1

Vu la convention de financement de la navette bus reliant la gare de Saint-Louis à l'EuroAirport du 10 octobre 2008

ENTRE

- La Communauté de Communes des Trois Frontières, représentée par son Président

ET

- Le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général du Haut-Rhin,
- La Région Alsace, représentée par le Président du Conseil Régional,
- La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, représentée par le Président du Conseil d'agglomération,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse, représentée par son Président,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet la modification de la consistance des services le samedi et dimanche **et l'actualisation du plan de financement pour l'année 2009 avec** la fixation de l'objectif annuel de recettes commerciales à 50 000 €

Article 2 – Consistance des services

Le samedi et le dimanche, la fréquence du service est ramenée à un bus toutes les 30 minutes entre 6h00 et 9h00. Le reste de la journée et les autres jours de la semaine la consistance des services demeure inchangée.

Une nouvelle fiche horaire est annexée au présent avenant.

Article 3 - Coût de l'opération

Les charges annuelles d'exploitation se montent à **371 306.83 €H.T. (valeur 2008)** sur lesquels Métrocars s'engage à couvrir 50 000 € en recettes commerciales. Il en résulte une contribution d'équilibre de 321 306,83 € H.T. soit, après actualisation 2009, un total TTC de **356 964.90 €** correspondant à la décomposition suivante :

- 103 041 km annuels à 2.20 €	226 690,20 €
- Surcoût dimanches et soirées	35 299,26 €
- 1.5 véhicules à 48 750 €	73 125,00 €
- Frais d'encadrement 10.8 %	36 192,36 €
Total charges d'exploitation	371 306,82 €
- Recettes commerciales	-50 000,00 €
- Contribution d'équilibre	321 306,82 €
- Actualisation 2009 : 5,306 %	17 048,54 €
Contribution d'équilibre actualisée HT	338 355,36 €
- T.V.A. 5.5 %	18 609,54 €
Total contribution d'équilibre TTC	356 964,90 €

Article 5 – Plan de financement 2009

Le plan de financement du service pour l'année 2009 est le suivant :



	Euros TTC
Conseil Général du Haut-Rhin	142 785,96 €
Région Alsace	71 392,98 €
Com. d'Agglo. Mulhouse Sud Alsace	71 392,98 €
CCI Sud Alsace Mulhouse	35 696,49 €
CC des Trois Frontières	35 696,49 €
TOTAL	356 964,90 €

Article 6 – Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention de financement de la navette bus reliant la gare de Saint-Louis à l'EuroAirport demeurent inchangées.

Le présent avenant a été établi en 5 exemplaires originaux notifiés à chacune des parties signataires.

ANNEXE






Horaires à compter du 1^{er} janvier 2009

11

	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
Du lundi au vendredi	.15	.10	.10	.10	.15	.15	.15	*.15	*.15	.15	.15	*.15	.15	*.15	.15	.15	.15	.15
	.50	*.30	*.30	*.30	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45
Samedi et dimanche	.15	.15	.15	.15	.15	.15	.15	*.15	.15	.15	.15	*.15	.15	*.15	.15	.15	.15	.15
	.50	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45	.45

* à ces horaires, la navette attend 5 minutes pour assurer la correspondance avec les trains en provenance de Mulhouse

	5h	6h	7h	8h	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h
Du lundi au vendredi	.30	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00
		.20	.20	.20	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30
Samedi et dimanche	.30	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00	.00
		.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30	.30

METROCAR

14 rue du Ballon - BP 60156 - 68304 Saint-Louis Cedex - Tél. 03 89 69 73 65 - www.distribus.com

Du lundi au jeudi : 8h15 à 12h et 14h à 17h45 - Le vendredi : 8h15 à 12h et 14h à 17h15 Le samedi : 8h30 à 12h et 14h à 17h15

www.graphibus.fr - réf : 090314

Fait à Saint-Louis, le2009

Pour le Conseil Général du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général du Ht-Rhin

Monsieur Charles BUTTNER

Fait à Saint-Louis, le2009

Pour la Région Alsace
Le Président du Conseil Régional d'Alsace

Monsieur Adrien ZELLER

Fait à Saint-Louis, le2009

Pour la Communauté d'Agglomération
Mulhouse Sud Alsace
Le Président de la CAMSA

Monsieur Jo SPIEGEL

Fait à Saint-Louis, le2009

Pour la Chambre de Commerce et
d'Industrie Sud Alsace Mulhouse
Le Président de la CCISAM

Monsieur Jean-Pierre GALLO

Fait à Saint-Louis, le2009

Pour la Communauté de Communes
des Trois Frontières
Le Président de la CC3F

Monsieur Roland IGERSHEIM